

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>SEANCE DU 23 MARS 2023</p>
<p><u>Nombre de Conseillers en exercice</u> : 71 Présents à la séance : 52 Ont participé au vote : 61 Pour : 60 Contre : 1 Abstention : 0 <u>Date de la convocation</u> : 16 mars 2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le VINGT-TROIS MARS, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p><u>Objet</u> :</p> <p>Participation à la Base de Données Occupation des SOL (OCSOL) avec OpenIG</p> <p><u>N° d'Ordre</u> : 87-23</p>	<p><u>ASSISTAIENT A LA SEANCE</u> : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Michel LLANAS, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Daniel ASPE, Claude ESCAPE, Stéphane GUILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, JEAN-LOUIS JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, HENRI GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERRIN, Guy BOBE</p> <p><u>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT</u> : Sébastien NENS était représenté par Octave JUVINA Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS Marie-Edith PERAL était représentée par Éric CHANTELUS Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS</p> <p><u>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION</u> : Jean-François LABORDE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES Thierry BEGUE a donné procuration à Johanna MESSAGER Ahmed BEIKHEIRA a donné procuration à Bernard LAMBERT Thérèse GOBERT-FORGAS a donné procuration à Elisabeth PREVOT Corinne DE MOZAS a donné procuration à Yves DELCOR Claire LAMY a donné procuration à Etienne TURRA Aude VIVES a donné procuration à Pierre SERRA Françoise ELLIOTT a donné procuration à Jean-Luc BLAISE</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES</u> : Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Jean CASTEX, David MONTAGNE, Laurent ALOZY, Jean-Marie MAYDAT, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU</p>
<p><u>Secrétaire de Séance</u> : Johanna MESSAGER</p>	

Le Président,

RAPPELLE que la loi 'Climat et Résilience' promulguée en août 2021 accélère fortement la lutte contre l'artificialisation des sols, avec pour objectif d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. À ce titre, des décrets ont créé une nouvelle nomenclature d'artificialisation qu'il faudra appliquer obligatoirement à partir de 2031 pour tous les projets d'aménagement. La loi prévoit également de quantifier l'artificialisation avec ce niveau de détail pour tous les territoires, sur la période 2021-2031. Ce changement majeur implique de pouvoir mesurer précisément la nature des sols selon cette nomenclature, et de disposer au plus tôt d'un inventaire détaillé de l'occupation des sols. Cet inventaire demande la mise en œuvre de compétences d'information géographique, et de mandater des spécialistes en la matière.

PRECISE que depuis un peu plus d'un an, OpenIG (Occitanie Pyrénées en Intelligence Géomatique), association à laquelle adhère déjà la Communauté de Communes, et qui gère la plateforme régionale de l'information géographique, porte un projet de cartographie répondant

aux critères de la loi Climat à grande échelle. Il permettrait de mutualiser les coûts et les moyens pour être à jour des exigences de la loi. Cette donnée mise en commun permettra aussi de rechercher des subventions majorées (FEDER,...).

AJOUTE que le coût global prévisionnel est de 383000 (comprenant les Pyrénées Orientales et une partie de l'Aude), et la **participation de la communauté de Communes s'élèverait à 6500** . A titre comparatif, le coût au km² de ce type de relevés s'évalue à 30 . Pour Conflent Canigó qui compte 786 km², le montant dans le cadre d'un relevé individuel s'élèverait à plus de 23000 , avec en plus la responsabilité du montage et suivi. Les données seraient mises à disposition des territoires pour usages au titre de la loi Climat.

PROPOSE au conseil de signer la convention de partenariat avec OpenIG et de participer à cette mutualisation pour 6500 (six mille cinq cents euros).

La convention fixera notamment les objectifs suivants :

- production de données OCSID sur les territoires des Pyrénées Orientales, et une partie de l'Aude ;
- contrôle qualité de la Base de Données produite ;
- diffusion et communication des données OCSID produites sur les territoires mentionnés supra.

DEMANDE à l'assemblée de se prononcer.

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021, dite 'Loi Climat et Résilience',

Vu le décret n°2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article R.101-1 et son annexe

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré valablement, à la majorité,

ACCEPTE de verser une participation de 6500 à l'association OpenIG pour l'établissement d'une Base de Données OCSID qui couvrira le territoire de la Communauté de Communes.

INDIQUE que les crédits sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

AUTORISE le Président à signer la convention de participation qui sera annexée à la présente délibération.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

A Prades, le 04 avril 2023
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,

Jean-Louis JALLAT

